

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRAIN

COMMUNE DE
VERMELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de Vermelles,
Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles, modifiée par délibération du conseil municipal du 12 avril 2024
Vu le projet de la commune d'extension de l'école Jules Andrieu prévu au Budget 2024
Considérant qu'il convient de contracter un prêt
Vu la proposition de la Caisse des dépôts et consignations

Objet : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 830 000,00 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'extension de l'école ANDRIEU à VERMELLES

DEC2024_35_1

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est décidé de contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt d'un montant total de 830 000,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Prêt cohésion sociale

Montant : 830 000,00 euros

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : TLA + 0,6%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Profil d'amortissement : Échéance et intérêts prioritaires

Modalité révision : DR

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 490,00 euros

ARTICLE 2 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 19 décembre 2024

Le Maire,
A DE CARRION